



## Ordre du jour:

- Liste d'aptitude professeur
- Avancement à la Hors classe
- EXEAT/INEAT
- Délégations directions, ASH et postes spécifiques
- Départs en stage CAPPEI
- Suite des situations particulières (CAPD du 16 mai)

## Questions diverses déposées par le SE-UNSA :

- **CP à 12:** quels choix et quelles modalités pour la mise en place ? Les conséquences éventuelles sur le taux de décharge de direction et sur la carte scolaire (moyenne de l'école) ? Conséquences sur les personnels PDMC et les autres collègues de l'école : une mesure de carte scolaire sera-t-elle prévue en cas de refus ?
- **Rythmes scolaires:** une communication claire envers les collègues et les collectivités est nécessaire (possibilités de changement, conditions, calendrier), et ce afin d'accompagner les équipes.
- **Psychologues scolaires :** bilan des choix opérés concernant la mise en œuvre du droit d'option des PE psychologues.
- **Situations médicales :** prise en compte des situations médicales (jugées non prioritaires au 1er mouvement), pour le second mouvement. Demande de précisions sur le calendrier et la procédure de la seconde phase.
- **Rentrée échelonnée en 1ère année de maternelle :** cela sera-t-il possible ?

## Compte rendu :

### Réponses du directeur académique à notre déclaration liminaire et aux questions diverses déposées par le SE-UNSA :

#### - CP à 12 en REP+ :

Il y a 5 REP+ dans l'Oise, 2 à Beauvais, 1 à Creil, Montataire et Nogent/Oise.

La priorité est au dédoublement. A partir du moment où il y a un local de disponible, cette organisation sera retenue. Des classes de CP/CE1 à 12 peuvent être mises en place.

A défaut de local disponible, il y aura des classes de CP à 24 ou de CP/CE1 à 24 avec 2 enseignants.

**Conséquences sur les décharges de direction :** chaque classe ou enseignant supplémentaire comptera dans le calcul de la décharge. Le coût estimé pour l'ensemble des écoles est de +2 ETP (équivalent temps plein).

**Conséquences sur la carte scolaire et sur les personnels, notamment les PDMQDC :** les classes à 12 ou les enseignants supplémentaires, seront « sortis » de la moyenne comme cela est fait pour les classes TPS.

Pour les PDMQDC soit ils acceptent le recentrage de leurs missions sur le CP à 12, soit ils seront affectés sur une autre classe de l'école. L'Inspecteur d'Académie n'a pas exclu la possibilité pour les collègues de participer à la 2<sup>nde</sup> phase du mouvement. [A consulter sur notre site.](#)

**En cas de refus, ils feront l'objet d'une mesure de carte scolaire au mouvement 2018.**

**Attention :** le DASEN indique que les CP à 12 ne pourront être occupés par des fonctionnaires stagiaires, ni des T1.

#### - Rythmes scolaires, retour à 4 jours :

il s'agit d'une mesure dérogatoire supplémentaire mais le modèle général reste 4,5 jours.

**Monsieur l'Inspecteur d'Académie précise que ce n'est pas le maire qui décide mais lui par délégation du Recteur.**

Procédure : Le maire doit formuler sa demande de retour à 4 jours. Les conseils d'écoles doivent être consultés. La présence ou non d'un transport scolaire est importante dans la décision.

- ***S'il n'y a pas de transport scolaire et qu'il n'y a pas de divergence entre les avis des conseils d'écoles alors le DASEN rendra sa décision quand le décret sera paru !***

Le DASEN précise que les CE ne seront consultés que si le maire fait connaître son souhait de revenir à 4 jours. Les écoles ayant déjà tenus leur CE devront se réunir en CE exceptionnel.

- **S'il y a un transport scolaire, il faudra tenir compte de l'avis du Conseil Départemental.**

*Le SE-UNSA invite les écoles qui souhaitent un retour à 4 jours à prévoir dès à présent la tenue d'un CE exceptionnel le 26 ou 27 juin. Le décret pouvant être publié à partir du 22 juin 2017. Vous trouverez sur notre site un modèle de délibération à adresser au DASEN s/c de votre IEN.*

**Conséquences sur la gestion des personnels (TRS, collègues à temps partiel) :** les affectations des TRS devront certainement être décalées même si les services travaillent par anticipation dès qu'un maire fait connaître ses intentions. Même chose pour les quotités de TP, les arrêtés de nomination n'ont pas été envoyés pour pouvoir être modifiés si besoin.

#### - **Nouveau corps des psychologues de l'Education Nationale :**

68 collègues PE psychologues scolaires devaient se déterminer pour leur intégration dans le nouveau corps ou demander un détachement. 39 ont opté pour l'intégration, 29 pour le détachement de 5 ans. Un psychologue occupant un poste de direction a fait connaître son choix de rester directeur. Un autre, en disponibilité, ne pouvait demander son intégration. Quelques autres situations sont en attente.

*Remarque du SE-UNSA : beaucoup de collègues ne souhaitant pas se positionner cette année (ils auraient été placés en détachement un an) ont finalement optés pour un détachement pour 5 ans suite à des informations venant du SNUIPP. Ce syndicat annonçant aux collègues qu'ils allaient perdre leur poste.*

*Le SE-UNSA a interrogé le cabinet du ministre sur ce point et a reçu une réponse écrite sans équivoque : les collègues psychologues placés en détachement pour un an (comme pour 5 ans) conserveront leur poste.*

*Nous vous rappelons que vous pouvez aller consulter **notre page Facebook Psy SE-Unsa** si besoin.*

#### - **2nd mouvement :**

Si vous aviez demandé une prise en compte de votre situation médicale pour la 1ère phase et que vous n'avez pas obtenu de code prioritaire, il est encore possible pour la 2<sup>nd</sup>e phase de demander de nouveau un suivi attentif de votre situation. Il vous suffit d'écrire à nouveau au DASEN s/c de votre IEN. Pour toute autre situation particulière à prendre en compte la procédure est la même.

**Procédure et calendrier : la seconde phase sera manuelle et dans des délais extrêmement contraints.** La liste des postes vacants, la circulaire de procédure et les documents annexes devraient être en ligne, envoyés sur les boîtes I-Prof et dans les écoles lundi 19 juin dans la journée. Les candidatures seront **à renvoyer prioritairement par mail ou par fax** avant le lundi 26 juin. Attention, si vous optez pour un envoi postal, la date limite est fixée au jeudi 22 juin (cachet de la poste faisant foi).

*Le SE-UNSA mettra sur son site tous les documents dès leur parution et les membres de la section seront disponibles pour répondre à vos questions. N'oubliez pas de nous envoyer un double de vos vœux pour le suivi paritaire.*

#### - **Rentrée échelonnée en 1ère année de maternelle (TPS et PS) :**

Depuis l'année dernière le DASEN a supprimé la possibilité d'organiser une rentrée échelonnée sur plusieurs jours pour les TPS/PS. Le SE-UNSA, lors de ses tournées d'écoles, a été sollicité par les collègues qui leur faisaient part de leur mécontentement de voir supprimé une organisation qui n'avait plus à prouver son efficacité.

Réinterrogé sur cette question, le DASEN a maintenu sa position, refusant d'entendre les arguments de l'ensemble de la parité syndicale ! Il est vraiment urgent que la confiance aux équipes soit redonnée sur ce sujet comme dans beaucoup d'autres !

*Le SE-UNSA invite les équipes à écrire au DASEN pour réclamer cette confiance et montrer combien sa décision impacte sur la rentrée dans leur école.*

### **Points à l'ordre du jour :**

#### **Liste d'aptitude concernant l'intégration dans le corps des PE :**

9 possibilités étaient offertes, seuls 2 collègues ont fait la demande. Il restera 58 instituteurs à la rentrée 2017.

#### **Accès à la Hors classe au 1er septembre 2017 :**

Avec le passage à 5.5%, 402 promotions pour l'académie seront prononcées dont 173 pour l'Oise (162 en 2016) sur 3104 promouvables. Une liste complémentaire de la 174e à la 254e position.

*Les adhérents du SE-UNSA et tous les collègues qui nous ont adressé leur fiche de suivi ont été prévenus. Il est encore temps de nous contacter si vous souhaitez connaître les résultats.*

#### **INEAT :**

A ce jour 31 collègues ont demandé notre département. Le DASEN annonce qu'ils seront tous acceptés (sous réserve qu'ils obtiennent leur exeat).

#### **EXEAT :**

Le DASEN a rappelé la situation difficile du département et les résultats des permutations : 29 sorties et 38 entrées soit un solde positif de 9 (19 sortants et 31 entrées soit un solde de 12 en 2016). Il a indiqué sa volonté d'accorder un maximum d'exeat avec un regard particulier pour le département de la Somme et à chaque fois qu'un échange serait possible avec un autre département. Les exeats accordés le seront sans limite de date.

**Cette année 175 demandes ont été déposées dont 72 pour la Somme.**

#### **Le DASEN a accordé :**

- 17 exeats pour priorité médicale.
- 2 exeats pour priorité sociale.
- 10 exeats si échange possible avec le département demandé : 2 pour l'Aisne, 2 pour la Somme, 1 pour les Bouches du Rhône, 1 pour le Lot et Garonne, 1 pour le Nord (possibilité d'un 2e à confirmer) ,1 pour le Bas-Rhin,1 pour Paris et 1 pour le Val d'Oise.
- 5 exeats pour le département de la Somme dans l'ordre du barème.
- 3 autres exeats ont été accordés (gros barèmes) pour le 64, le 44 et le 14.

*Le SE-UNSA invite les trop nombreux collègues, qui pour la nième année se voit refuser leur demande, à déposer un recours. Vous trouverez sur notre site un modèle de lettre à adapter selon votre situation. Les adhérents du SE-UNSA pourront être accompagnés en audience s'ils le souhaitent.*

#### **Délégations Directions, ASH et postes spécifiques :**

*Vous avez déposé une demande, contacter la section du SE-UNSA. Les adhérents ont été prévenus par SMS ou par mail des résultats.*

Les directions et postes ASH restés non pourvus, seront accessibles à la 2<sup>nd</sup>e phase.

- **Départ en stage CAPPEI :**

44 candidatures ont été enregistrées (33 en 2016 et 18 en 2015 pour le CAPASH). Il n'y a pas eu de candidature pour les options A et B. Il y a eu 2 candidatures pour l'option C mais elles ne sont pas recevables.

**Il y aura donc :**

6 départs option G et 4 départs option E

4 départs option F

6 option D et 4 option D TED

Les formations pour les options E, F, G, D et unité d'enseignement auront lieu à l'ESPE d'Amiens. Elles commenceront dès juillet. Une liste complémentaire a été établie dans chaque option (sauf l'option F) pour couvrir les éventuels désistements.

- **Suite des situations particulières (CAPD du 16 mai 2017)**

Une information a été donnée aux délégués des personnels sur des situations restées en suspens à la CAPD du 16 mai. Cela concernait des demandes de disponibilité, d'allègement de service, de détachement.

*Paola Boulenger, Sylvie Choury, Nathalie Puissant et Alexandre François  
Vos élus des personnels SE-UNSA*

